

est pratiquée sur des sujets dont le voile du palais est fendu. Cette opération doit être faite de préférence sur de jeunes enfants. Car si elle est possible sur des adultes, elle présente néanmoins de bien plus grandes difficultés. — La fin de la séance est consacrée au renouvellement des Commissions des prix Lombard de Buffières, Livet et Chazière.

*Séance du 24 janvier 1893.* — Présidence de M. le comte de Charpin-Feugerolles. — M. le Président donne lecture d'un arrêté rendu le 20 prairial an III par Dupuis, représentant du peuple, qui ordonne que tous les livres, manuscrits et objets d'art appartenant aux communautés religieuses et aux Sociétés savantes, notamment à l'Académie de Lyon, devaient être centralisés pour former la bibliothèque de l'École centrale. Les termes de cet arrêté permettent de supposer que l'Académie n'avait pas encore été supprimée à cette date. — M. Humbert Mollière commence la lecture d'une étude sur les eaux thermales de la Gaule romaine. L'existence de 115 stations balnéaires a été signalée en Gaule, au temps de la domination romaine. Plusieurs sont figurées sur la carte de Peutinger et partout on retrouve les restes des thermes, que les Romains avaient fait construire avec une solidité remarquable. Beaucoup de ces stations étaient devenues des villes de plaisir, et c'est ainsi que fréquemment on a retrouvé des théâtres, dont la grandeur est hors de proportion avec l'importance des villes actuelles. L'orateur fait connaître, ensuite, par diverses observations faites soit à Plombières, soit à Saint-Honoré, la manière suivant laquelle les Romains captaient les sources et en aménageaient la distribution. Il est à remarquer, notamment, que les établissements romains étaient très vastes ; c'est ainsi que les bâtiments de la station d'Aix étaient bien plus grands que ceux qui existent actuellement. — M. Caillemer présente ensuite, au nom de la Commission des finances, un rapport sur l'état des ressources de chaque fondation et les propositions faites pour chaque prix. Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées par l'Académie.

*Séance du 31 janvier 1893.* — Présidence de M. le comte de Charpin-Feugerolles. — M. l'abbé Chevalier présente l'analyse de plusieurs documents inédits, communiqués par M. Morin-Pons et appartenant à M. Brolemann. Parmi ces documents on remarque notamment un traité d'association entre la Grande-Chartreuse et l'abbaye de la Chaise-